



Communiqué de presse

## ABIONYX ANNONCE LE SUCCES DE SON AUGMENTATION DE CAPITAL AU PROFIT DE CATEGORIES DE PERSONNES

**Toulouse, FRANCE, 14 octobre 2020, 18h – ABIONYX Pharma, (FR0012616852 – ABNX – éligible PEA PME)**, société biotech de nouvelle génération dédiée à la découverte et au développement de thérapies innovantes, annonce la réalisation d'une augmentation de capital de près de 1,86M€ (prime incluse) destinée à renforcer la trésorerie de la société en vue du lancement d'une nouvelle campagne de production pour CER-001 dont l'intérêt s'avère de pouvoir être utilisé dans des indications sévères et sur des traitements de court terme, principalement rénales pour l'instant.

### **Modalités de l'émission**

La Société procède, ce jour, à l'émission de 2.695.648 actions ordinaires nouvelles au prix de 0,69 euro par action (soit une décote de 10% par rapport à la moyenne pondérée des 10 séances de Bourse précédant la décision d'émission du Conseil d'Administration du 2 octobre dernier).

Cette émission représente 12,28% du capital avant la présente émission.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes appartenant à des catégories déterminées<sup>1</sup>, décidée par le Conseil d'Administration du 2 octobre dernier, agissant sur la

---

<sup>1</sup> Les catégories de personnes visées dans le cadre de cette émission sont les suivantes :

(i) les personnes physiques ou morales (en ce compris des sociétés), sociétés d'investissement, trusts, fonds d'investissement ou autres véhicules de placement quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, investissant à titre habituel dans le secteur pharmaceutique, biotechnologique, du traitement de maladies ou des technologies médicales ; et/ou (ii) les sociétés, institutions ou entités quelle que soit leur forme, françaises ou étrangères, exerçant une part significative de leur activité dans les secteurs visés au (i) ; et/ou (iii) les prestataires de service d'investissement français ou étranger ayant un statut équivalent susceptibles de garantir la réalisation d'une augmentation de capital destinée à être placée auprès des personnes visées au (i) et (ii) ci-dessus et, dans ce cadre, de souscrire aux titres émis ; et/ou (iv) Les mandataires sociaux (y compris les dirigeants), les salariés et les membres de tout comité de la société ou de l'une de ses filiales ainsi que toute personne (physique ou morale) liée par un contrat de services ou de consultant à la Société ou de l'une de ses filiales.

base de la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 29 mai 2020 au terme de sa vingt-quatrième résolution à caractère extraordinaire.

Le montant global de l'augmentation de capital s'élève à 1.859.997,12 euros (dont 134.782,40 euros de montant nominal et une prime d'émission de 1.725.214,72 euros).

Les actions nouvelles porteront jouissance courante, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits. Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront admises aux négociations sur Euronext sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

### Calendrier

L'augmentation de capital ayant été ce jour intégralement souscrite et les souscriptions intégralement libérées, le Directeur Général a pris acte de la clôture anticipée de la période de souscription et de la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur EURONEXT PARIS à partir du 16 octobre prochain.

### Actionnariat

Le nombre d'actions ainsi émises représente 12,28% du nombre d'actions en circulation avant émission et 10,94% après émission.

A titre d'illustration, un actionnaire qui détenait un nombre d'actions représentant 1% du capital d'ABIONYX avant l'émission, représenterait 0,89% du capital social après l'émission.

### Actionnaires\* avant augmentation et après augmentation de capital (AK) en %

Actionnaires	Avant AK	% capital	Post AK	% capital
Domundi SC (représenté par M. E. Huynh)	2 218 750	10,11%	2 986 865	12,12%
Cyrille Tupin	460 306	2,10%	837 117	3,40%
BPI Participations (FR)	1 630 451	7,43%	1 630 451	6,62%
Jean-Louis Dasseux	1 286 781	5,86%	1 286 781	5,22%
TVM Life Science Ventures	1 213 439	5,53%	1 213 439	4,92%
Luc Demarre	468 750	2,14%	896 286	3,64%
Christian Chavy			173 913	0,71%
Flottant	14 668 539	66,83%	15 617 812	63,37%
<b>TOTAL</b>	<b>21 947 016</b>	<b>100%</b>	<b>24 642 664</b>	<b>100%</b>

\*Sur la base des informations portées à la connaissance de la Société notamment pour les actionnaires au porteur via les déclarations de franchissement de seuils (légaux et statutaires)

## **Lock-up**

L'ensemble des mandataires sociaux souscripteurs à cette augmentation de capital ont consenti de ne pas céder ou négocier les nouvelles actions pendant les six prochains mois.

## **Objectif de la levée de fonds**

L'objectif de cette levée de fonds est de renforcer la trésorerie de la société en vue de pouvoir financer le lancement d'une nouvelle campagne de production du CER-001, la société devant préserver sa trésorerie existante à concurrence d'au moins 5 à 6 millions d'euros en fin d'exercice.

Dans sa volonté de lancer une campagne de production du CER-001, la société est lourdement menacée par les tensions en matière d'approvisionnement dans le contexte COVID. Aussi, la société, soucieuse de se couvrir d'ores et déjà en matières premières pour sa supply chain et désireuse d'anticiper les délais de transfert de technologies pour une relocalisation de sa production en France, devra procéder au paiement préalable de ces matières pour environ 2M€.

## **Absence de prospectus**

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), l'émission n'a pas donné lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF.

## **Facteurs de risques**

Les facteurs de risques sont décrits dans le Document de d'enregistrement universel 2019 (chapitre 3) déposé à l'AMF sous le numéro D.20-0351 le 24 avril 2020 et disponible sur le site internet de la Société : [www.abionyx.com](http://www.abionyx.com) ainsi que celui de l'AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

## **A propos d'ABIONYX Pharma**

ABIONYX Pharma est une société biotech de nouvelle génération dédiée à la découverte et au développement de thérapies innovantes visant à améliorer la vie des patients. Les actifs biotech hérités de la société CERENIS Therapeutics constitue un riche portefeuille de programmes valorisables, que ce soit pour le traitement des maladies métaboliques, mais aussi grâce à ses nouveaux vecteurs HDL utilisés pour la délivrance ciblée de médicaments.

## **Contacts :**

### **NewCap**

Relations investisseurs  
Louis-Victor Delouvrier  
abionyx@newcap.eu  
+33 (0)1 44 71 98 53

### **NewCap**

Relations médias  
Nicolas Merigeau  
abionyx@newcap.eu  
+33 (0)1 44 71 94 98